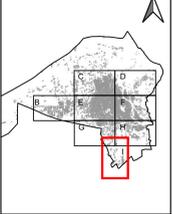


# PLU

## 21



### Plan de zonage Modification n°6

Vo pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 24/10/2019

- PLU approuvé par délibération du Conseil municipal le 24/02/2015
- Relatif n°1 approuvé par délibération du Conseil Municipal le 31/03/2018
- Modification empilée n°1 approuvé par délibération du Conseil Municipal le 10/2/2017
- Relatif relatif n°1 en cours
- Modification empilée n°2 approuvé par délibération du Conseil de la Métropole le 24/10/2019
- Modification empilée n°3 approuvé par délibération du Conseil de la Métropole le 19/12/2019
- Relatif relatif n°2 en cours
- Modification n°6 en cours
- Modification n°7 en cours
- Modification n°8 en cours

#### Légende

-  Urban de zone de secteur
-  Espace Rural Rural à conserver ou à créer
-  Marges de recensement
-  Zone non-affectées
- Vale typiques en type 1 à type 4
  - Type 1
  - Type 2
  - Type 3
  - Type 4

#### SERVICES DURANSISME

-  Préféré d'origine de projet d'aménagement (art. L123-2-8)
-  Services de intérêt sociale (art. L123-2-8)
-  Préféré de intérêt sociale
-  Objectif d'aménagement de programmation (art. L123-4-9)

#### EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

-  Ouvrage public (numéro de ET)
-  Valeur à créer ou à élargir (numéro et largeur de ET)
-  Intention de création de voie nouvelle (numéro de ET)
-  Camion à remorque

#### PERIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIAT

-  Canaux primaires
-  Canaux secondaires
-  Canaux verticaux

#### RISQUES

-  Secteur de risque de inondation due cause de tassement local
-  Secteur de risque de subsidence des eaux souterraines
-  Atlas des zones inondables (AZI) - Échelle 1/50000 (topographique)
-  Risque d'inondation grave lié à la Trilogie
-  Risque d'inondation modéré lié à la Trilogie

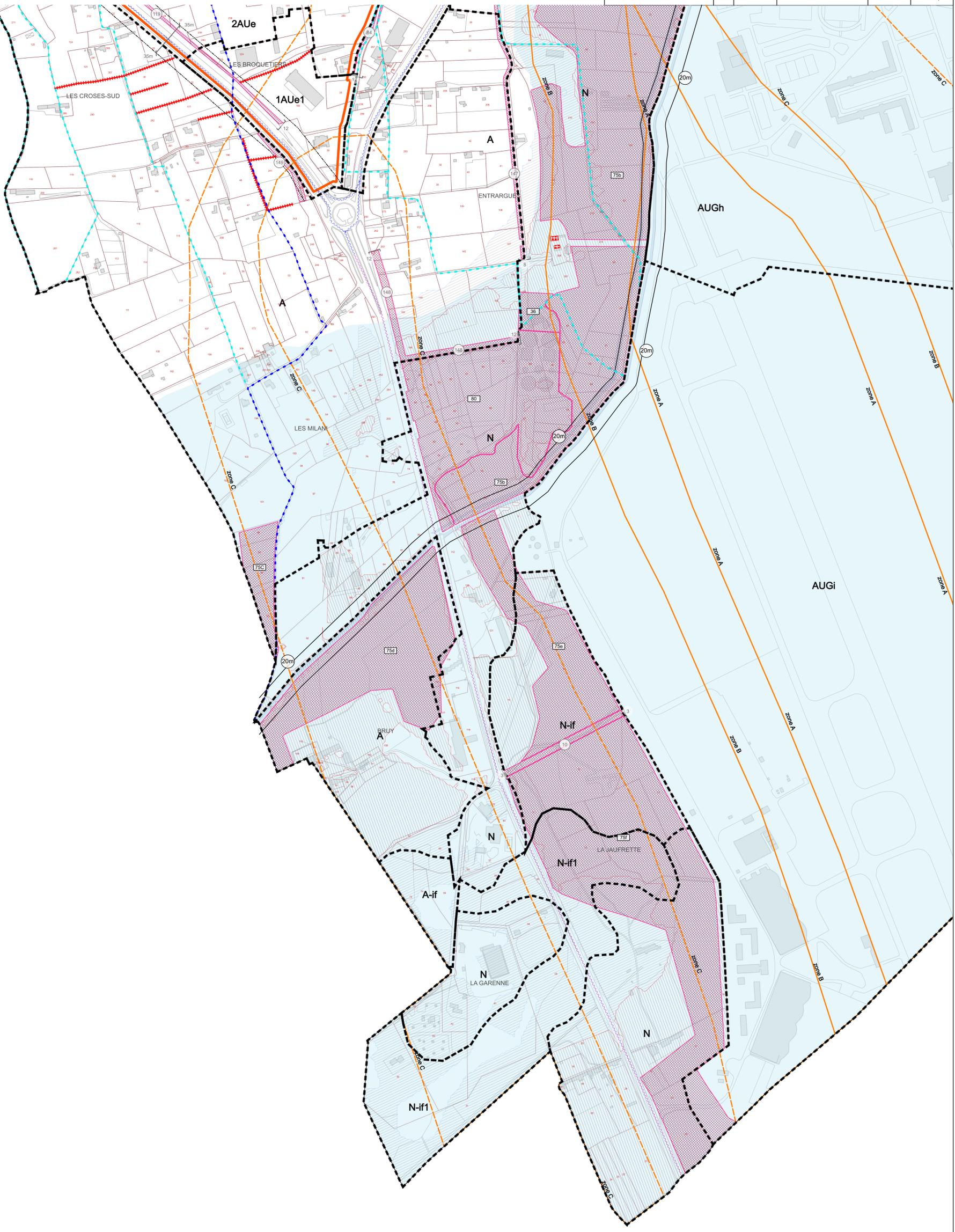
#### ÉLÉMENTS DE PAYSAGE À PRÉSERVER

-  Haies à conserver
-  Arbres et alignements d'arbres à conserver
-  Immeubles ou sites à protéger
-  Jardins à créer ou à conserver
-  Terrain culturé en zone agricole à protéger

#### PLAN DÉPOSITION AU BRUIT

-  Pour disposition au bruit (niveau 1 à ou 0)

Echelle : 1:2 500



0

250 m

500 m